



Élever la sécurité, abaisser le risque

Par Samuel Laverdière, CRIA

Après des chroniques sur la sécurité avec les transpalettes électriques ou sur la réalité des chauffeurs-livreurs, je crois qu'il est temps de combiner les deux en une seule et même chronique.

BOUM! Je sais... je sais! Vous ne l'avez pas vu venir!

Depuis plusieurs mois, je travaille avec un collègue à la création d'un guide sur l'utilisation sécuritaire des transpalettes électriques. Comme on arrivait dans les dernières vérifications du contenu, nous avons été surpris par une situation de travail à laquelle nous n'avions pas pensé au départ : le chargement/déchargement avec un hayon élévateur (tailgate, liftgate ou peu importe le terme utilisé).

Le chauffeur-livreur a beau l'utiliser quotidiennement, cela n'empêche pas que des accidents graves, aux lourdes conséquences, peuvent survenir : des chutes, des coincements, des collisions, etc. C'est en discutant avec des gens de l'industrie que nous avons eu la confirmation que ces risques d'accident sont bien réels.

Règles générales

Pour un travail bien fait, il faut les bons outils. Ce principe s'applique aussi quand on pense aux modèles de hayons élévateurs : traditionnels, rétractables, repliables et à colonnes, etc.

Il existe de nombreux modèles et chacun d'entre



eux n'est pas nécessairement adapté pour réaliser tout type de tâches. Il en est de même concernant la capacité de levage. Aussi, comme il s'agit d'un équipement de travail, l'employeur doit veiller à former adéquatement les travailleurs sur les risques et méthodes de travail sécuritaires pour l'utilisation du hayon élévateur.

C'est le même principe pour le jigger ou le transpalette électrique qui servira à déplacer le matériel sur le hayon élévateur. Tout comme la ronde de sécurité qui vise le véhicule lourd, une inspection avant la première utilisation doit être réalisée sur le hayon élévateur, les réparations confiées à un expert et un entretien périodique des composantes planifié. Autant du côté de la sécurité que du côté de la productivité, mieux vaut investir en prévention pour éviter des accidents coûteux!

Zone de travail

Les camions équipés d'un hayon élévateur sont des outils polyvalents, car ils ne requièrent pas de quai de déchargement. Ainsi, l'environnement dans lequel le livreur devra utiliser son hayon élévateur peut différer à chaque livraison.

En aucun cas le travailleur doit se positionner, ou toute partie de son corps, sous le hayon une fois celui-ci élevé. Lorsque le travailleur doit demeurer sur le hayon pour la montée ou la descente de sa marchandise, il ne doit pas approcher ses pieds à moins de six pouces de tous les rebords du hayon. Il pourrait en résulter des chutes ou même un coincement du pied entre le hayon et le fourgon lors de la montée du hayon.

Identifier clairement la zone de travail autour du hayon et du camion peut s'avérer assez complexe quand on pense au déchar-

gement en bordure de rue. Déjà que les automobilistes, cyclistes et piétons ont une grande méconnaissance des risques avec les camions, ça ne s'améliore pas par rapport aux tailgates.

Utilisation

Certaines actions impliquant le hayon élévateur présentent un risque important d'accident du travail. Par exemple, tirer une palette avec un jigger vers le hayon élévateur. Comme il peut y avoir un léger dénivelé entre le fourgon et le hayon, le travailleur sera porté à déployer beaucoup de force pour passer par-dessus le step. Il y aura très peu de marge de manœuvre pour ralentir et éventuellement stopper la charge sur le hayon sans projeter le travailleur en bas du hayon. Il vaut donc mieux, dans la mesure du possible, pousser la marchandise vers le hayon que le contraire.

Du moment que vous constatez que le hayon élévateur n'arrive plus à atteindre sa pleine hauteur, ou que vous notez qu'une fois déployé, le hayon n'est pas complètement horizontal, ou pour toute autre anomalie, inscrivez-le dans votre rapport de ronde de sécurité. N'attendez pas que les déficiences se détériorent davantage et qu'elles finissent par représenter un danger majeur pour votre sécurité. **TR**

Samuel Laverdière, CRIA, conseiller en prévention chez Via Prévention, possède un baccalauréat en relations industrielles. Il forme et conseille des gestionnaires et travailleurs des entreprises de transport au Québec. On peut le joindre à samuel.laverdiere@viaprevention.com